



LOI n° 2013-007

**Autorisant la ratification de l'Accord de Financement N°1505P
conclu le 29 avril 2013 du Projet de Construction et d'Équipement du Siège
de l'Institut National des Sciences Comptables et de l'Administration
d'Entreprise (INSCAE) entre la République de Madagascar et le Fonds de
l'OPEP pour le Développement International (OFID)**

EXPOSE DES MOTIFS

ACCORD DE FINANCEMENT N° 1505P du 29 avril 2013 PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU SIEGE DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES COMPTABLES ET DE L'ADMINISTRATION D'ENTREPRISE (INSCAE)

Créé en 1981, à la suite d'un protocole d'accord signé entre la République de Madagascar et la Banque Mondiale, le Centre de Formation en Comptabilité (CFC) a rapidement élargi son champ d'intervention pour devenir en 1986 l'Institut National des Sciences Comptables et de l'Administration d'Entreprises (INSCAE). Placé sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget, l'INSCAE est un établissement public à caractère scientifique et culturel doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie administrative et financière (Décret 94-406 du 28.06.94). La mission de l'Institut est de former des cadres de haut niveau, de promouvoir les initiatives entrepreneuriales et de développer les activités de recherche en gestion.

Jusqu'à présent, l'INSCAE ne dispose pas de site propre. Ses activités sont dispersées entre le site aux 67 Ha et le site à Andohalo. Cette situation a toujours fortement handicapé ses activités.

Aussi, dans le but de renforcer les capacités de l'INSCAE, il est primordial de doter l'INSCAE d'un site propre, il s'agit en effet de :

- renforcer ses capacités d'intervention et asseoir son caractère « national » par une meilleure accessibilité par les gens de toutes les Régions ;
- renforcer et diversifier les programmes délivrés ;
- améliorer la qualité des formations par la disposition de moyens et matériels pédagogiques modernes ;
- améliorer la gestion administrative, financière et pédagogique de l'Institut par la centralisation des activités dans un seul site.

La construction est un bâtiment de sept (07) étages, construit sur un terrain appartenant à l'INSCAE aux 67 Ha avec les équipements administratifs, pédagogiques adéquats correspondants.

Un prêt de 4 300 000 USD a déjà été obtenu de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique le 08 octobre 2007 et a permis la réalisation des travaux de gros œuvres.

Dans ce contexte, Le Fond de l'OPEP pour le Développement International (OFID) a octroyé à la République de Madagascar un financement au Projet de Construction de l'Institut National des Sciences comptables et de l'Administration d'Entreprise (INSCAE) d'un montant de 3.500.000 USD soit environ 7 600 000 000 Ariary à titre de sa contribution au financement du projet.

LES JUSTIFICATIONS DE L'ACCORD DE PRET AVEC OFID

L'enveloppe initiale obtenue de la BADEA n'a pas été suffisante pour terminer le projet. En effet, la signature de l'accord de prêt avec la BADEA a été effectuée en octobre 2007, ainsi que le projet d'architecture, base de toutes les données chiffrées. Entretemps, le projet a été remodelé suivant les besoins réels de l'INSCAE, et a donc revu en hausse les surfaces et salles, ainsi que les équipements. En outre, le budget prévisionnel datant de cette époque ne correspondait plus aux prix actuels de la construction, et a dû être actualisé suite à la crise et aux inflations annuelles.

En trente (30) années d'existence, l'INSCAE a toujours participé activement au renforcement des capacités de leadership, des compétences techniques et managériales des cadres de l'Administration publique et ceux du secteur privé. Ainsi, au niveau de la formation diplômante, 5331 diplômés ont été délivrés et pour la formation qualifiante 12 546 certificats (des cadres de la Présidence, des Ministères, des banques commerciales de compagnie d'Assurance, de tous les projets financés par la Banque Mondiale, et des entreprises commerciales, industrielles...)

Dans ce contexte, l'OFID, lors de la session du Conseil d'Administration tenue au mois de Décembre 2012, a approuvé un prêt consenti à la République de Madagascar pour le financement du reste des travaux de Construction, des mobiliers et des équipements. L'Accord de prêt y afférent a été signé le 29 avril 2013.

OBJECTIF DU PROJET

L'objectif global du projet est de contribuer au développement socio-économique de Madagascar par la promotion de la bonne gouvernance et la promotion du développement durable à travers le renforcement de l'Institut National des Sciences Comptables et de l'Administration d'Entreprise (INSCAE). Plus précisément, le projet fournira à l'INSCAE une meilleure capacité de s'acquitter efficacement de sa mission à travers la construction d'un immeuble de sept (7) étages pour abriter les bureaux administratifs, les salles de classe, des laboratoires, une bibliothèque, un auditorium.

COMPOSANTES DU PROJET :

Coûts du projet par composante (en millions USD)

Catégorie	Montants affectés (exprimés en Dollars)
1. Travaux de génie civil	2.970.000
2. Mobiliers et équipements	530.000
TOTAL	3 .500 .000

Les travaux de génie civil comprennent les travaux de finition et équipements spéciaux : menuiserie, plomberie, électricité, revêtement sols et murs, ascenseur ...

Les mobiliers et équipements sont composés des équipements informatiques destinés aux laboratoires et au personnel administratif, des mobiliers destinés à toutes les salles par étage et des équipements pédagogiques.

CONDITIONS FINANCIERES :

- Montant total : de 3 500 000 USD soit 7 600 000 000 Ariary.
- Taux d'intérêt : taux annuel de un et un quart de un pour cent (1,25%) sur le montant de prêt non encore remboursé.
- Commission de service : taux annuel de un pour cent (1%).
- Durée totale de remboursement : 20 ans dont 5 ans de différé.
- Le remboursement de principal et le paiement de commission de service : le 15 Mai et le 15 Novembre de chaque année à compter du 15 Mai 2018, la dernière échéance étant payable le 15 Novembre 2032.

AGENCE D'EXECUTION

INSCAE, sous l'égide du Ministère des Finances et du Budget.

DUREE DU PROJET :

La date de clôture du projet est fixée au 30 juin 2014.

Aux termes de l'article 137, paragraphe II de la Constitution « la ratification ou l'approbation des traités qui engagent les finances de l'Etat doit être autorisée par la Loi ».

Tel est, l'objet de la loi.

LOI n° 2013-007

Autorisant la ratification de l'Accord de Financement N°1505P conclu le 29 avril 2013 du Projet de Construction et d'Equipement du Siège de l'Institut National des Sciences Comptables et de l'Administration d'Entreprise (INSCAE) entre la République de Madagascar et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID)

Le Congrès de la Transition et le Conseil Supérieur de la Transition ont adopté en leurs séances respectives en date du 1^{er} juillet 2013 et du 04 juillet 2013, la loi dont la teneur suit :

Article premier : - Est autorisée la ratification de l'Accord de financement N°1505P conclu le 29 avril 2013 du Projet de Construction et d'Equipement du Siège de l'Institut National des Sciences Comptables et de l'Administration d'Entreprise (INSCAE) entre la République de Madagascar et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) d'un montant de TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (3.500.000 USD) soit environ SEPT MILLIARDS SIX CENT MILLIONS ARIARY (7.600.000.000 MGA).

Article 2 : - La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Antananarivo, le 04 juillet 2013

LE PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA TRANSITION, LE PRESIDENT DU CONGRES DE LA TRANSITION,

RASOLOSOA Dolin

RAKOTOARIVELO Mamy